

**COMPTE RENDU DE
LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 16 MAI 2014**

Nombre de Conseillers : 15

En exercice : 15

Présents : 15

Votants : 15

Date de la convocation du Conseil Municipal : 12 Mai

L'an deux mil quatorze,

Le 16 Mai

Le Conseil Municipal de la Commune de MELLERAN

Dûment convoqué s'est réuni à la Mairie,

Du fait de l'absence momentanée de Mr AUBIN Joël, Maire de Melleran la présidence de la séance est assurée par Mr MERCIER Sébastien, 1^{er} Adjoint.

PRESENTS : REVRANCHE M F, LANGLAIS JCh, STONE A, BAILLARGE I, AIRVAULT J L, DELAIRE F, POUPIN A, MORIN H, CAHIER Ch, RENAUD F, VIDAULT W, COURTOIS F, MERCIER S.

REPRESENTÉS : COWLES K, AUBIN J (« partiellement »)

ABSENTS :

SECRETAIRE : RENAUD F

Le conseil municipal souhaite que les procès-verbaux du 14 et 28 Avril 2014 soient complétés et ils seront validés lors de la prochaine réunion de conseil.

Objet : Bureau de vote Elections Européennes

Matin : 8h – 13h

AUBIN J (Président du bureau de vote)

POUPIN A

REVRANCHE M F

Après-midi : 13h-18h

MERCIER S

CAHIER Ch

RENAUD F

Objet : Dissolution Syndicat Rom Bouleure et Adhésion au SMAEP 4B

Il est expliqué que la fusion des 2 syndicats a pour but de regrouper les syndicats pour avoir plus de moyens et des financements plus importants. Ce syndicat permet d'avoir de l'eau potable sans nitrates.

Le Conseil est pour la dissolution Syndicat Rom Bouleure et l'adhésion au SMAEP 4B

VOTE : 15 POUR (dont 2 pouvoirs)

Objet : Convention Entretien Ouvrage Incendie

Monsieur le Président informe le conseil que la convention intervenue entre la commune et le SIAEP ROM BOULEURE, est échue depuis le 31/12/2013 (date de fin du contrat d'affermage). Le Contrat d'affermage ayant été reconduit pour une année entre le SIAEP ROM BOULEURE et la SAUR. Le Maire propose de reconduire

également cette convention pour l'année 2014 (aux mêmes conditions que précédemment).

Cette convention avait pour but de définir les conditions d'entretien, réparation et mesure du débit des ouvrages incendie.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Décide d'autoriser le Maire à proroger cette convention pour l'année 2014,
- Les crédits nécessaires ont été prévus au budget 2014 : environ 2000€

Le conseil est favorable pour renouveler ladite convention.

VOTE : 15 POUR

Objet : Classement des voiries communales

Le président de séance expose que lors du mandat précédent la commission de voirie, après visite sur le terrain d'un agent de la DDT et les agents communaux, a proposé de mettre à jour les voiries en intégrant les voiries communales manquantes ainsi que les parkings entretenus par la commune. Il informe que le linéaire de voirie s'élève à ce jour à 45 990ml après intégration des voiries (auparavant 30 917ml)

Le conseil est favorable pour intégrer les voiries manquantes dans le tableau de classement.

VOTE : 15 POUR

Objet : Proposition de la Commission voirie

La commission propose la réfection des voies suivantes :

-Rue du Bout du Mur

Budget : 30 000€

Variante grave émulsion plus bi-couche et débermage

Démarrage des travaux prévu fin juin et garantis 1 an

-l'Ouchette

Budget pour 16 000€

La commission valide le fait de faire le chemin, à la réception des devis l'entreprise sera retenue.

Le PATA (*Point A Temps Automatique*) : réfection de toutes les routes

Budget : 20 000€

Miroirs : en attente pour cette année la commission effectuera une visite de la commune pour voir où il est nécessaire d'implanter des miroirs sujet à revoir en 2015.

Le Conseil valide les propositions de la commission voirie.

Du fait de l'arrivée de Mr AUBIN Joël, il prend en charge la présidence de la séance jusque- là assurée par le 1^{er} Adjoint.

Objet : Point informatif des autres commissions

Commission Bâtiments :

Visite des bâtiments par la commission et propositions de travaux :

Salle Inter générations :

- Travaux toiture : reprise de la déformation de la toiture et repassage avec mise en place de tuiles fond plat.
- Raccord entourage cheminée
- Remise en place de tuiles déplacées par des bambous qui frottent la salle du foyer.

Salle Des Fêtes

- Repassage de la toiture, traitement anti-mousse et changement du velux sur la partie stockage et plonge
- Remise en place des tuiles sur les avances.
- Remplacement des tuiles cassées au-dessus de la cuisine

La commission envisage de demander plusieurs devis.

Maison RIAS estimée rapidement à 120 000€, estimation des domaines à demander.

Commission Projets :

Mr le Maire informe qu'il a rencontré l'architecte du CAUE qui doit lui fournir des coordonnées d'architectes pour la rénovation. Ce dernier a précisé que dans le cadre d'un Permis de Construire il y aura la mise aux normes pour l'isolation.

D'autre part un rendez-vous est programmé avec l'architecte Luc Cogny pour les projets du Bar Restaurant et l'atelier ; une réunion de la commission sera ensuite programmée pour les suites à donner. Quand le point aura été fait, une rencontre avec le sous-préfet sera envisagée pour voir ce qu'il est possible de faire avec des projets moins onéreux vis-à-vis des subventions déjà accordées.

Concernant l'atelier communal 2 certificats d'urbanisme ont été demandés pour deux emplacements sur les terrains Barbeau.

CCAS

Réunion programmée le 26 mai 2014 à 20h30

Communication

Il a été fait un point sur le site internet qui est actuellement géré par Philippe GIRARD. Il y a plusieurs pistes pour un autre site internet. Etude en cours.

Concernant le bulletin municipal prochaine parution prévue en juin.

Objet : Location « Maison Girard »

Le huis clos est demandé

Mr le Président expose que Mr RAGOT et Mme GASCHARD ont émis le souhait de relouer le logement GIRARD après l'échéance du 31 Octobre 2014. Le conseil est favorable pour relouer ce logement à Mr RAGOT et Mme GASCHARD avec un bail identique.

VOTE : POUR 15 (dont 1 pouvoir)

Questions Diverses.

Nombreuses photocopies couleurs faites en mairie en mars avant le premier tour des élections municipales: Personne ne reconnaît avoir fait ces tirages. Premier objectif : obtenir le paiement de ces copies. En cas d'échec M. Le Maire proposerait une délibération lors du prochain conseil municipal pour entamer une démarche judiciaire.

Prochaine réunion de conseil le 27 juin à 20h30

Mr le Maire.